

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit le 19 Avril 2018 à 18 H 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Christian Clavel.

Présents :

Mme Marie-Cécile AUBERT
Mme Marie Anne PRINCE
Mme Fabienne MAJOUREL
Mme Madeleine CAZES
Mme Monique DESHAYES
M. Christian CLAVEL
M. Philippe DESHONS
M. Patrick NOBILEAU
M.. Cédric DESHONS

Absents excusés : MM André Alègre et Olivier de Mauvaisin

Secrétaire de séance : Mme Monique Deshayes

La secrétaire de mairie, Mme Sabatier, est présente à la réunion.

Public :4 personnes

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

ORDRE du JOUR

DELIBERATIONS.

- ADOPTION du RAPPORT ANNUEL sur le PRIX et la QUALITE de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT 2017. Les documents sont consultables à la mairie.
- -SMEG:APPROBATION des TRAVAUX : REMPLACEMENT des FILS NUS à la MADERIE.
- CC PIEMONT CEVENOL : SUITE au TRANSFERT de la COMPETENCE GEMAPI à la CCPC, APPROBATION du RAPPORT de la CLETC et l'ATRIBUTION de la COMPENSATION DEFINITIVE aux COMMUNES MEMBRE de l'EPCI.
- SUBVENTION à l'ASSOCIATION RADIO-ESCAPADE.
- BUDGET AEP : AUTORISATION d' EMPRUNT
- TRAVAUX AEP REGENERATION /TELESURVEILLANCE du RESEAU : APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX

INFORMATIONS

- Document d'urbanisme
- Eclairage Public
- Chemin du Roucan

- Avancement travaux d'AEP Aigue-Vive et Bourguet
- Compte rendu réunion « Sécurité » avec la gendarmerie
- Compte rendu de la réunion avec le directeur de l'Agence de l'Eau « aide aux communes »
- Compte rendu de la réunion avec Monsieur Wojtaszak, délégué territorial Aigoual pour le Parc National des Cévennes

QUESTIONS DIVERSES...

_____o_____

Le maire ouvre la séance à 18H30

Le CR du CM du 15 avril 2018 est lu. Il est approuvé à l'unanimité excepté le chapitre 5 . Une erreur s'étant glissée dans la rédaction de l'article sur l'affectation des résultats du Budget principal 2017. M. le maire fera rectifier ce paragraphe qui sera présenté à nouveau pour approbation lors du prochain Conseil Municipal. Pour le reste RAS.

DELIBERATIONS

1-ADOPTION du RAPPORT ANNUEL sur le PRIX et la QUALITE de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT 2017.

Le maire rappelle que les documents étant visibles à la mairie les membres du Conseil ont pu en prendre connaissance préalablement à la réunion.

Puis il présente les chiffres importants concernant la quantité d'eau prélevée aux divers points de la commune et la quantité réellement consommée et fait apparaître une nouvelle fois l'écart important qui justifie les travaux de régénération du réseau entrepris en 2018 . La qualité de l'eau est constante par rapport aux années précédentes. Le nombre d'abonnés et l'importance des réseaux sont sans changements notoires.

En ce qui concerne l'assainissement les chiffres de la quantité d'eau traitée est en légère baisse comme cela a été vu lors de l'analyse des comptes administratifs et le fonctionnement de nos équipements est très satisfaisant .

Le maire propose donc que ces deux rapports eau et assainissement soient approuvés par le conseil afin de pouvoir les mettre à disposition des instances chargées du suivi de l'eau et de l'assainissement et les rendre accessibles au public.

RPQS EAU approuvé à l'unanimité : 9 voix pour

RPQS Assainissement approuvé à l'unanimité : 9 voix pour.

2--SMEG:APPROBATION des TRAVAUX : REMPLACEMENT des FILS NUS à la MADERIE.

Le Maire rappelle que ces travaux consistent à remplacer les fils nus qui équipent les lignes électriques BT alimentant encore plusieurs mas isolés de la commune par un câble torsadé.. Ces travaux ont pour but de rendre plus fiable et plus sécurisante les lignes électriques BT. Chaque année la commune et le SMEG s'entendent afin de réaliser ces travaux. Cette année sera traité la ligne qui part de la Maderie. Ils se font

sous maîtrise d'ouvrage du SMEG qui prend en charge 100% du coût de cette opération qui est de 31900€ .

Approuvée à l'unanimité

3-CC PIEMONT CEVENOL : SUITE au TRANSFERT de la COMPETENCE GEMAPI à la CCPC, APPROBATION du RAPPORT de la CLETC et l'ATtribution de la COMPENSATION DEFINITIVE aux COMMUNES MEMBRE de l'EPCI.

Le Maire rappelle que depuis la réforme de la taxe professionnelle la communauté de commune reverse aux communes membres une somme représentant ce que cette réforme faisait perdre à la commune Cette somme s'appelle l'Attribution de Compensation dont le montant pour Cros s'élevait en 2017 à 41 615.€.

Mais cette somme est remise en question chaque fois qu'une commune membre abandonne une compétence pour la déléguer à la CCPC . C'est le rôle de la Commission Locale d' Evaluation du Transfert de Charges (CLETC)de définir le coût que représentait pour la commune cette compétence lorsqu'elle l'assumait. Le maire rappelle qu'il est membre de la CLETC.

Depuis le 1° janvier 2018 la compétence GEMAPI a été déléguée à la CCPC. C'est donc elle qui en assumera toutes les dépenses ..La CLETC a fait des simulations sur les 2 et 3 dernières années pour savoir combien coûtait la GEMAPI à chaque commune.

Pour la commune de Cros les dépenses GEMAPI ont été estimées à 1267,30€ correspondant à nos cotisations annuelles à l'EPTB Vidourle et au SMDE du Gard. .La CCPC réduira donc l'attribution compensatrice allouée à la commune de Cros du montant de cette dépense. L'attribution compensatrice qui apparaît en recette de fonctionnement du budget principal sera donc de 40 347€ en 2018

Le maire fait remarquer que les deux autres compétences qui ont au 1° janvier 2018 étaient déléguées à la CCPC (Logement social et politique de la ville) n'affecteront pas le montant de l'attribution compensatrice car la commune de Cros n'avaient aucune dépense dans ces domaines.

A noter que ce nouveau montant de l'attribution compensatrice a été pris en compte dans l'établissement du budget 2018.

Le maire propose donc que le conseil municipal valide les propositions de la CCPC pour ce qui concerne le nouveau montant de l'Attribution compensatrice.

Vote à l'unanimité

4-SUBVENTION à l'ASSOCIATION RADIO-ESCAPADE.

Le maire donne la parole à M . Nobileau , adjoint en charge de la communication afin qu'il présente cette 4° délibération. M. Nobileau explique que chaque année Radio Escapade nous aide en faisant régulièrement et gratuitement des publicités sur leur antenne pour les spectacles ,concerts et autres manifestations organisés par les associations de Cros.

Une aide de 150€ est soumise à approbation.

Proposition acceptée à l'unanimité.

5-BUDGET AEP : AUTORISATION d' EMPRUNT.

M.le Maire, rappelle que lors de la présentation et du vote du budget AEP 2018 il avait indiqué que pour faire face aux dépenses d'investissements il serait nécessaire de recourir à l'emprunt et que la simulation des besoins de trésorerie faisait apparaître le besoin d'un prêt d'un montant de 300 à 350 000€ suivant le planning réel des travaux afin de faire le joint entre les dates de paiement des factures et les dates de réception des subventions.

La question était de savoir si il était plus judicieux de recourir à un « prêt relais » ou de passer directement au prêt définitif. Renseignements pris auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon et du Crédit Agricole la solution du « prêt relais » compte tenu des taux actuellement pratiqués pour les prêts aux collectivités n'est pas la plus économique des solutions et qu'il est possible de contractualiser un emprunt de 350 000€ et de ne « consommer que 300 000€. Les remboursements se faisant sur le montant réel dont nous aurons besoin.

Le maire précise aussi que depuis le vote du budget l'Agence de l'Eau a exprimé son souhait de ne plus aider les communes dans leur projet d'AEP ou d'Assainissement, pour tous les projets non encore signés. L'Agence de l'Eau n'aiderait que les projets portés par les EPCI. Or le projet de construction de la conduite d'eau entre le Forage d'Aigue Vive et le réservoir de La Rouvière, n'est pas encore signé. Le financement provisionnel de notre projet faisait apparaître une subvention minima de 40 000€. Cette somme indispensable manquera si l'Agence de l'Eau met en pratique sa nouvelle politique d'aide aux communes. M. Nobilieu propose qu'afin de ne pas trop fragiliser notre trésorerie dans le cas où il n'y aurait pas d'aide de l'Adl'E, nous nous engageons sur un emprunt de 350 000€. Le maire signale qu'un emprunt de 300000€ impose des remboursements annuels d'environ 15500€ sur 25 ans et un emprunt de 350 000€ des annuités de 18000€. Les deux sommes sont inférieures aux recettes liées aux seuls abonnements (21000€). Ce qui ne lie donc pas le remboursement à la part variable du budget AEP.

Le maire propose donc que le conseil l'autorise à engager une consultation auprès de banques afin de rechercher le prêt de 350 000€. Il reviendra vers le Conseil pour lui faire valider les conditions qu'il aura obtenue des banques consultées.

Proposition votée à l'unanimité.

6-TRAVAUX AEP REGENERATION /TELESURVEILLANCE du RESEAU : APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX.

Le maire rappelle d'une part que 5 entreprises ont répondu à notre consultation (Nicollin-Eau, SAUR, Hydraudiag, Canonge et Biallez, et Véolia par l'intermédiaire d'une de ses filiales et que BRL s'est excusé après avoir pourtant visité nos installations pendant plus d'une journée. Que sur le seul critère des prix les offres variaient du simple au double et que la complexité du projet a conduit les entreprises à proposer des solutions techniques assez différentes les unes des autres. Aussi pour la définition de son choix la commune s'est fait aider d'une part par le maître d'œuvre (Inframed) mais aussi par l'assistance à maîtrise d'ouvrage. La meilleure offre calculée après application d'un coefficient de 60% pour le prix proposé et 40% pour la technique et les moyens mis en œuvre a conduit le maire à choisir la SAUR. Il demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer le marché liant la commune de Cros à la

SAUR pour la réalisation de la télésurveillance des installations d'AEP pour un montant de 135 000€ HT y compris l'option concernant l'équipement du réservoir de Driolle (9142€).

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS :

Document d'Urbanisme :

Le maire rappelle que l'urbanisme sur la commune est régi par le RNU (règlement national d'Urbanisme). Que dans les années 2010 le Conseil municipal s'était engagé dans une démarche qui aurait dû conduire à l'établissement d'une carte communale qui est un document d'urbanisme propre à la commune. Mais que la municipalité précédente a abandonné, sans qu'il en connaisse la vraie raison, ce projet pourtant porteur de développement.

Aujourd'hui de ce fait les élus n'ont quasiment aucun pouvoir en matière de construction et qu'il est quasiment impossible de construire, si on applique la loi, sur le territoire communal. Alors même que nous avons des demandes d'administrés ou de personnes souhaitant s'établir à Cros. Par ailleurs nous avons des possibilités de constructions sans que la commune n'engage trop de dépenses d'équipement complémentaires. De plus, le coût de l'immobilier existant est tel qu'il empêche une population jeune et active de s'installer sur notre territoire. Le maire pense donc qu'il faudrait se doter d'un document d'urbanisme par lequel nous pourrions ouvrir à la construction quelques endroits judicieusement choisis afin que les obligations pour la commune ne soient pas trop conséquentes en termes financiers. Il prend l'exemple du Roucan où nous avons des demandes qui pourraient être satisfaites car le quartier est déjà totalement viabilisé, et dont les demandes de construction reçoivent systématiquement un avis négatif de la DDTM et qui sont refusés lorsque le maire conteste cet avis, par la préfecture. Le maire pense aussi que nous avons encore un « créneau de temps » pour définir ce que nous souhaitons comme développement pour la commune avant que cette compétence urbanisme soit obligatoirement déléguée à la CCPC. Il demande donc au conseil de réfléchir à la possibilité de relancer la création d'un document d'urbanisme.

Patrick Nobileau demande si on ne peut pas repartir de ce qui a été déjà fait avant l'abandon.

Le maire pense que certaines études pourraient être utilisées mais que le « Porter à connaissance » qui avait été donné par le préfet lors de la précédente démarche doit certainement être actualisé.

Le conseil doit réfléchir à cette proposition en sachant bien qu'il s'agit d'une démarche lourde et longue mais nécessaire à la vie du village.

Eclairage Public (EP)

Le maire rappelle que ce sujet est un sujet majeur (après celui de l'eau) de notre mandature.

Que ce sujet est étroitement lié au souhait de plus en plus affiché de retrouver un « ciel étoilé ». C'est une des richesses de notre région que nous pouvons offrir aux habitants mais aussi aussi aux visiteurs qui dans leur ville n'ont plus accès à ce

spectacle naturel.

Notre EP est ancien, peu performant et potentiellement dangereux.

Mais c'est un sujet sensible car chacun a une idée de ce que doit être l'EP sur le territoire. C'est pourquoi un questionnement de la population a été lancé et que les premiers résultats sont au moins quantitativement la preuve que ce sujet intéresse. Le maire fait état d'une réunion à Valleraugue organisée par le SMEG et ERDF à laquelle il a participé avec Philippe Deshons il y a quelques semaines. Au cours de cette réunion il a été présenté l'évolution de l'éclairage public et des appareils utilisés. Il est évident que notre installation est apparue alors comme totalement obsolète. Le maire fait état aussi d'une Vidéo-Conférence organisée par la CCPC sur ce sujet. A cette vidéo-conférence les aspects « règlementaires » vis à vis de la population et les aspects « sécurité » des installations existantes ont été longuement discutés et montrent bien la difficulté grandissante que nous aurons à gérer en direct cet équipement. Lors de cette conférence une question mettant en parallèle l'extinction de l'EP et l'augmentation des cambriolages il a été affirmé que contrairement à ce qui est constaté en zone urbaine il n'y a pas de relation dans les campagnes entre ces deux points. Bien au contraire.

De nombreuses communes du Gard ont confié au SMEG la modernisation et la gestion de leur EP. Le Maire pense que c'est une direction à laquelle il faut réfléchir tant ce domaine est techniquement complexe, budgétairement important et en évolution permanente. Nous avons déjà fait faire par le SMEG un diagnostic des installations existantes. Nous avons donc une bonne idée de ce que nous avons et des travaux liés à la sécurité ont déjà été mis en œuvre. Le maire pense que quel que soit le futur choix du conseil, soit de conserver l'EP soit de le confier au SMEG, il est important de savoir ce que nous voulons comme EP et pour cela il faut attendre le résultat de la consultation des habitants. Monique Deshayes et Cédric Deshons présenteront les résultats du questionnaire lors d'un prochain conseil municipal.

Chemin du Roucan

Le maire fait le point sur l'avancement de la démarche que lui a confiée le conseil concernant l'intégration dans le domaine public communal de la partie du chemin du Roucan située sur la propriété de la famille Alibert.

Le service juridique de l'agence technique départementale a été consultée et a rendu son avis en s'appuyant sur le code de l'urbanisme qui précise que compte tenu de sa situation le chemin doit être intégré au domaine public communal. A défaut d'accord à l'amiable une enquête publique doit être lancée et si il n'y a pas d'opposition le maire doit prendre un arrêté d'intégration au domaine public et si un ou plusieurs personnes font état de leur opposition l'arrêté doit être pris par le préfet en s'appuyant sur le code de l'urbanisme.

Il ne fait donc aucun doute que cette partie du chemin deviendra communal.

Avant d'engager l'enquête publique le maire fera un dernier courrier à tous les héritiers de M. Alibert (indivision gérée par le notaire de Sauve) afin de leur signaler les conclusions de l'agence technique régionale et essayer une dernière fois de régler cette affaire qui date de 1973, à l'amiable.

Avancement des travaux AEP Aigue Vive et Bourguet

Le retard pris à cause du mauvais état du forage d'Aigue Vive qui a imposé des travaux de réparation du forage proprement dit et la réalisation d'un nouveau

pompage de longue durée puis l'obligation que nous a faite l'ARS de réaliser une nouvelle analyse d'eau brute, nous a conduit du fait de l'engagement ailleurs de l'entreprise de Génie Civil à suspendre les travaux jusqu'à mi-Aout 2018. Cela n'a pas de conséquence sur la distribution de l'eau à partir de ce forage puisque la pose de la canalisation entre Aigue Vive et La Rouvière n'est programmée qu'à la fin de l'année. Pour le réseau de Bourguet, le marché de la télésurveillance a été attribué voir les délibérations de ce jour et pour la régénération du réseau la consultation est en cours avec comme date de réception des offres le 4 mai 2018.

Réunion avec la Gendarmerie.

La commandante de gendarmerie du Vigan a souhaité réunir les maires des communes qui dépendent de sa compagnie pour échanger sur les domaines de la sécurité.

D'abord elle a affirmé que, en comparaison avec les territoires voisins (Nîmes, Ales, Bagnols, Montpellier) notre zone est plutôt épargnée par les problèmes de délinquance même si on y constate un fort taux de cambriolage.

Puis elle a confirmé que chaque commune aurait à présent un gendarme référent qui serait en relation directe avec le maire pour toutes les interventions sur la commune. Pour Cros notre gendarme référent est Mademoiselle Manon VALLEE de la brigade de Saint Hippolyte du Fort. Le maire précise qu'elle est venue se présenter à la mairie. Enfin la commandante a exposé son idée afin d'améliorer la résolution des enquêtes. Il consiste à installer des caméras automatiques de vidéo-protection (à ne pas confondre avec la vidéo-surveillance) à des points particuliers du territoire (essentiellement à des carrefours routiers importants), afin que suite à la demande d'un maire ayant eu à constater un délit sur sa commune, la gendarmerie puisse saisir le film couvrant la période du délit constaté et le visionner. Les bandes enregistrées permettant ainsi d'avancer plus vite dans la résolution des enquêtes. Elle a pris l'exemple du dramatique événement de Pont de Beauvoisin en Isère résolu en grande partie grâce à l'enregistrement d'une caméra de vidéo-protection. Par ailleurs elle a signalé que de nombreuses communes de l'Hérault voisin, des l'agglomération d'Ales, de Nîmes et de Bagnols sur Cèze se sont équipées en télé-surveillance et que cela aurait comme répercussion un transfert de la délinquance vers les zones qui ne sont pas équipées.

Aujourd'hui l'installation de ces caméras ne peut être prise en charge par la gendarmerie et elle demande donc à ce que la CCPC réfléchisse à l'intérêt qu'elle aurait à équiper et financer sur son territoire d'un tel dispositif. Le Président de la CCPC a indiqué qu'il mettrait en discussion cette affaire à un prochain bureau communautaire.

A la question posée sur l'influence de l'éclairage public en zone rurale elle a confirmé ce qui avait été dit lors de la vidéo-conférence suivie par le maire et que dans les campagnes plus on éclairait plus il y avait de cas de cambriolage.

Rencontre avec M. Wojtaszak, délégué territorial Aigoual du Parc National des Cévennes.

Cette rencontre a eu lieu à la demande de M. Wojtaszak. Elle a permis de faire le point depuis notre adhésion à la Charte et de présenter la convention d'application de la charte que la commune doit signer avec le PNC. Cette convention reprend les engagements que la commune s'était engagée à prendre lors de son adhésion. Cette convention sera discutée lors d'un prochain CM.

Trois autres points ont été abordés et concernent la volonté du PNC de voir
premièrement les communes maîtriser la pollution lumineuse due principalement à
l'éclairage public (l'éclairage commercial n'étant pas un sujet pour Cros),
deuxièmement faire la chasse à l'affichage qu'il soit publicitaire ou sauvage
troisièmement le bannissement de tout emploi de désherbants ou autres produits de ce
type sur la commune.

Le Maire propose à Philippe Deshons qui est le délégué de la commune au PNC de
présenter lors d'un prochain Conseil : le PNC, ce qu'il nous impose et ce qu'il nous
apporte ou peut nous apporter .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.